

Palestine : Derniers développements

Israël intensifie le massacre des Palestiniens à Rafah

- Israël continue de bloquer l'acheminement de l'aide humanitaire
- La « proposition de cessez-le-feu de Paris » : réponse du Hamas et rejet par Israël
- Grandes manifestations dans les grandes villes du Moyen-Orient
 - Opposition à l'aide militaire accrue du Canada à Israël
- Des pays suspendent les exportations d'armes vers Israël
 - Opposition croissante aux crimes de guerre sionistes aux États-Unis

Ailleurs dans l'actualité

- Les attaques des États-Unis contre l'Irak se multiplient
- Le Conseil de sécurité des Nations unies examine les violations de la souveraineté de l'Irak et de la Syrie par les États-Unis
 - Les attaques américaines et britanniques contre le Yémen se poursuivent
 - Les relations israélo-arabes dans l'impasse
 - Le Liban rejette les demandes d'Israël
- Les pertes israéliennes au cours des quatre derniers mois de combats avec le Hezbollah
 - Des représailles d'Israël contre l'Afrique du Sud
- Le Nicaragua dépose une requête contre les complices d'Israël pour violation de la convention de Genève

Palestine : Derniers développements

**Israël intensifie le massacre
des Palestiniens à Rafah**

Le bureau du premier ministre israélien a déclaré le 9 février : « Il est impossible d'atteindre l'objectif de la guerre sans éliminer le Hamas et en laissant quatre bataillons du Hamas à Rafah. Au

contraire, il est clair qu'une activité intense à Rafah nécessite que les civils évacuent les zones de combat. » « C'est pourquoi, poursuit le communiqué, le premier ministre Benjamin Netanyahu a ordonné à l'armée israélienne et aux responsables de la sécurité de soumettre au Cabinet un plan combiné d'évacuation de la population et de destruction des bataillons. »



Rafah vue du ciel le 8 février 2024

Lors d'un appel téléphonique le 11 février, le président américain Joe Biden a dit au premier ministre israélien qu'Israël ne doit pas lancer une opération militaire à Rafah « sans un plan crédible et réalisable pour assurer la sécurité et le soutien de plus d'un million de personnes qui y ont trouvé refuge ». Aucun plan d'évacuation n'a été présenté par les Forces de défense israélienne en date du 12 février, alors que les attaques israéliennes à Rafah se sont intensifiées.

Le ministère de la Santé de Gaza a indiqué qu'au moins 67 Palestiniens ont été tués lors des attaques aériennes et maritimes d'Israël dans la soirée du 11 au 12 février. À partir de la nuit du 8 au 9 février, Israël a intensifié ses frappes aériennes à Rafah, frappant cette nuit-là deux immeubles résidentiels près de l'Hôpital koweïtien, et 14 personnes auraient été tuées dans le bombardement.

Dans l'après-midi du 12 février, au moins 28 340 personnes avaient été tuées par la guerre génocidaire d'Israël contre Gaza, dont plus de 12 500 enfants et 8 300 femmes. Plus de 67 984 personnes ont été blessées, dont 8 663 enfants et 6 327 femmes. Plus de 7 000 personnes sont portées disparues.

Le 10 février, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a rapporté ce qui suit : « L'intensification des frappes aériennes à Rafah a accru les craintes, ce qui risque d'entraver encore davantage les opérations humanitaires déjà surchargées. Près de 1,5 million de personnes se trouvent à Rafah, soit six fois plus qu'avant le 7 octobre [2023].



« Nous avons besoin que les derniers hôpitaux, abris, marchés et systèmes d'approvisionnement en

eau de Gaza restent fonctionnels, a déclaré Catherine Russell, directrice générale du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Sans eux, la faim et les maladies vont monter en flèche et coûter la vie à d'autres enfants. »

« Les combats intenses qui se déroulent depuis trois semaines à Khan Younès (sud-ouest de Gaza) et dans ses environs causent des pertes en vies humaines et des dommages aux infrastructures civiles, notamment au plus grand centre d'hébergement de l'UNRWA dans la zone sud, le Centre de formation de Khan Younès. Cette situation oblige des milliers de Palestiniens à fuir plus au sud vers Rafah, qui est gravement surpeuplé, et des rapports font état de frappes des forces israéliennes à Rafah le 7 février. Le directeur des affaires de l'UNRWA à Gaza s'est dit préoccupé par la perspective d'une offensive militaire israélienne à Rafah, qui pourrait pousser des centaines de milliers de personnes à fuir les combats, et a averti que l'agence 'ne sera pas en mesure de mener des opérations de manière efficace ou sûre à partir d'une ville soumise à l'assaut de l'armée israélienne'. »

Le 9 février, le porte-parole du Conseil national de sécurité des États-Unis, John Kirby, a déclaré que « toute opération militaire d'envergure à Rafah en ce moment, dans ces circonstances, avec plus d'un million – probablement plus d'un million et demi – de Palestiniens qui cherchent refuge et ont cherché refuge à Rafah sans tenir compte de leur sécurité, serait un désastre, et nous ne la soutiendrions pas. » L'administration Biden a également averti Israël de ne pas mener une telle campagne pendant le Ramadan, qui a lieu cette année du 20 mars au 8 avril. Cette mise en garde est perçue comme une invitation à Israël à se dépêcher d'atteindre ses objectifs avant.

Le 9 février, Joe Biden a même publié un mémorandum dans lequel il déclare que les États-Unis doivent maintenir une « compréhension appropriée de l'adhésion des partenaires étrangers au droit international, y compris, le cas échéant, au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire ». Il demande des « assurances écrites crédibles et fiables » de la part du pays étranger recevant l'aide militaire américaine « qu'il l'utilisera conformément au droit international humanitaire et, selon le cas, au droit international ».

La note précise également que « si la crédibilité ou la fiabilité des assurances données par le pays bénéficiaire est remise en question, le secrétaire d'État ou le secrétaire à la Défense doit faire rapport au président dans les 45 jours suivant cette évaluation et indiquer les prochaines mesures à prendre pour évaluer la situation et y remédier ». Joe Biden n'en continue pas moins de faire pression sur le Congrès pour obtenir 14 milliards de dollars supplémentaires en financement immédiat pour Israël.



Situation en Cisjordanie

Les Forces de sécurité israéliennes (FSI) poursuivent leurs attaques en Cisjordanie, perquisitionnant des maisons, arrêtant ou tuant des personnes. Par exemple, les 6 et 7 février, plus d'une douzaine d'opérations ont eu lieu. L'UNRWA informe que, dans un cas, « les FSI ont encerclé une maison palestinienne dans le quartier al-Damaj du camp de réfugiés de Nur Shams, l'ont visée avec des missiles, y ont mis le feu, en ont démolé des parties, tuant trois et blessant deux Palestiniens avec des balles réelles, dont une femme. Les services de l'UNRWA ont été gravement affectés. »

Au 12 février, au moins 390 personnes en Cisjordanie, dont plus de 102 enfants, ont été tuées par Israël, tandis que plus de 4 450 ont été blessées.

Par ailleurs, Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations unies pour les territoires palestiniens occupés (la bande de Gaza et la Cisjordanie), a été interdite d'entrée en Israël le 12 février, en représailles pour ses commentaires sur les événements du 7 octobre 2023.

Dans un tweet du 10 février, elle a écrit : « Les victimes du 7/10 n'ont pas été tuées à cause de leur judaïsme, mais en réaction à l'oppression d'Israël. La France et la communauté internationale n'ont rien fait pour l'empêcher. » Son commentaire était en réponse à une remarque du président français Emmanuel Macron qui a décrit l'opération Déluge d'al-Aqsa comme « le plus grand massacre antisémite de notre siècle ».

Le ministre israélien des Affaires étrangères, Israël Katz, et le ministre de l'Intérieur, Moshe Arbel, ont déclaré dans un communiqué commun que « si l'ONU veut redevenir un organisme compétent, ses dirigeants doivent désavouer publiquement les propos antisémites de leur envoyée spéciale – et la limoger immédiatement ».



Le Croissant rouge palestinien a tenu une marche avec des responsables et des ambulanciers dans la ville d'Hébron, le 11 février 2024, pour dénoncer les crimes à Gaza.



Israël continue de bloquer l'acheminement de l'aide humanitaire

Philippe Lazzarini, commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), a déclaré le 8 février : « La dernière fois que l'UNRWA a été autorisé à livrer de la nourriture au nord de Wadi Gaza, c'était le 23 janvier. » « Depuis le début de l'année, la moitié des demandes d'aide de nos missions dans le nord ont été refusées, a-t-il ajouté. Au moins 300 000 personnes vivant dans la région dépendent de notre aide pour leur survie. »



Israël a bombardé un camion transportant de l'aide humanitaire, 5 février 2024.



La « proposition de cessez-le-feu de Paris » : réponse du Hamas et rejet par Israël

Le 7 février, l'organisation de résistance Hamas a officiellement donné sa réponse au Cadre général pour un accord global entre les parties, c'est-à-dire à l'initiative de Paris. La proposition a été négociée par l'Égypte et le Qatar et envoyée au Hamas le 2 février. Selon les médias, elle demande un cessez-le-feu de deux mois pour permettre la libération d'une centaine d'Israéliens détenus par la résistance palestinienne en échange d'un nombre non précisé des plus de 9 000 prisonniers palestiniens détenus par Israël; une augmentation de l'aide humanitaire à Gaza et l'échange des soldats israéliens capturés et des corps des Israéliens tués dans la bande de Gaza. Le lendemain, le 2 février, le Hamas a annoncé que les organisations de la résistance palestinienne discutaient de la proposition. « Notre position à l'égard de tout accord est fondée sur une priorité, à savoir l'arrêt de l'agression contre l'ensemble de la Palestine et du blocus de Gaza, ainsi que la reconstruction de Gaza et l'accord d'échange ».

Le média arabe *Al Mayadeen* a publié un rapport détaillé de la position unifiée des mouvements de résistance palestiniens, qui n'ont pas trouvé satisfaisants un certain nombre d'éléments de la proposition de Paris. Le plus important est qu'il n'y a pas de clause confirmant un cessez-le-feu après la fin de la trêve et aucune garantie régionale ou internationale que l'occupation israélienne ne reprendra pas les hostilités une fois que les Israéliens détenus en captivité par les forces de la Résistance seront libérés. Il n'offrait pas non plus de garanties qu'Israël se retirerait de Gaza, ni de mesures pour la reconstruction, le logement temporaire, la reconstruction des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures à Gaza. Citant des sources de la Résistance bien au fait de la situation, *Al Mayadeen* rapporte : « La Résistance ne peut pas remettre sa carte maîtresse, les captifs militaires, sans une garantie de cessez-le-feu, un retrait des forces d'occupation israéliennes et un accord sur la reconstruction et la levée du siège. »

Le 7 février, la réponse du Hamas a pris la forme d'une contre-proposition complète, qui stipule ce qui suit : « Cet accord vise à mettre fin aux opérations militaires mutuelles entre les parties, à instaurer un calme complet et durable, à échanger des prisonniers entre les deux parties, à mettre fin au blocus de Gaza, à reconstruire, à assurer le retour des résidents et des personnes déplacées dans leurs foyers, et à fournir des abris et des secours à tous les résidents dans toutes les zones de la bande de Gaza, selon les étapes suivantes. » Après quoi le document définit trois étapes de mise en oeuvre :

Première étape (45 jours), appelée étape humanitaire :

- 1) Arrêt temporaire des opérations militaires, arrêt de la reconnaissance aérienne et redéploiement des forces israéliennes loin des zones peuplées dans l'ensemble de la bande de Gaza, alignées sur la ligne de démarcation, afin de permettre aux parties d'achever l'échange de détenus et de prisonniers.
- 2) Les deux parties libéreront des détenus israéliens parmi les femmes et les enfants (âgés de moins de 19 ans et non enrôlés), les personnes âgées et les malades, en échange d'un certain nombre de prisonniers palestiniens, en garantissant la libération de toutes les personnes dont les noms ont été convenus à l'avance au cours de cette étape.
- 3) Intensification de l'entrée des quantités nécessaires et suffisantes pour les besoins de la population (à déterminer) d'aide humanitaire et de carburant par jour, permettant à des quantités appropriées d'aide humanitaire d'atteindre toutes les zones de la bande de Gaza, y compris le nord de la bande, et le retour des personnes déplacées à leurs résidences dans toutes les zones de la bande.
- 4) Reconstruction des hôpitaux dans toute la bande de Gaza et mise en place de ce qui est nécessaire pour établir des camps/tentes pour abriter la population, et reprise de tous les services humanitaires fournis à la population par les Nations unies et ses agences.
- 5) Début des négociations (indirectes) concernant les conditions nécessaires au rétablissement d'un calme total.
- 6) L'annexe détaillant la première étape fait partie intégrante de cet accord, l'accord sur les détails des deuxième et troisième étapes se faisant au cours de la mise en oeuvre de la première étape.

Deuxième étape (45 jours) : « L'achèvement des négociations (indirectes) concernant les conditions nécessaires à la poursuite de la cessation des opérations militaires mutuelles et au retour à un état de calme complet doit être annoncé avant la mise en oeuvre de la deuxième étape.

Cette étape vise à libérer tous les hommes détenus (civils et conscrits), en échange d'un nombre spécifique de prisonniers palestiniens, de la poursuite des mesures humanitaires de la première étape, du retrait des forces israéliennes en dehors des frontières de toutes les zones de la bande de Gaza, et du début de la reconstruction complète des maisons, des installations et des infrastructures détruites dans toutes les zones de la bande de Gaza, selon des mécanismes spécifiques qui garantissent la mise en oeuvre de ces mesures et la fin complète du siège de la bande de Gaza, comme convenu lors de la première étape. »

Troisième étape (45 jours) : « Cette étape vise à échanger les corps et les dépouilles des personnes décédées entre les deux parties après identification et poursuite des mesures humanitaires des première et deuxième étapes, conformément à ce qui aura été convenu lors des première et deuxième étapes. »

L'accord prévoit entre autres : « l'arrêt des incursions et des agressions des colons israéliens dans la mosquée d'al-Aqsa et le retour de la situation dans la mosquée d'al-Aqsa à ce qu'elle était avant 2002 »; « l'ouverture de tous les points de passage avec la bande de Gaza, la reprise des échanges commerciaux et la libre circulation des personnes et des biens sans entraves »; la garantie que « tous les blessés, hommes, femmes et enfants, sont autorisés à recevoir un traitement à l'étranger sans restrictions »;

Le texte précise que « l'Égypte et le Qatar mèneront des efforts avec toutes les parties nécessaires pour gérer et superviser la garantie, la réalisation et l'achèvement des points suivants :

- Fournir et mettre en place l'équipement lourd nécessaire à l'enlèvement des débris et des décombres.
- Fournir des équipements de défense civile et répondre aux besoins du ministère de la santé.
- Le processus de reconstruction des hôpitaux et des boulangeries à travers la bande de Gaza et l'introduction de ce qui est nécessaire pour établir des camps pour les résidents/des tentes pour abriter la population.
- Introduire pas moins de 60 000 logements temporaires (caravanes/conteneurs) de sorte que 15 000 logements entrent dans la bande de Gaza chaque semaine dès le début de cette étape, en plus de 200 000 tentes-abris, à raison de 50 000 tentes par semaine, pour abriter les personnes dont les maisons ont été détruites par l'occupation pendant la guerre.
- Commencer la reconstruction et la réparation des infrastructures dans toutes les zones de la bande de Gaza et réhabiliter les réseaux d'électricité, de télécommunications et d'eau.
- Approuver un plan de reconstruction pour les maisons, les installations économiques et les services publics détruits à la suite d'une agression, en programmant le processus de reconstruction dans un délai maximum de trois ans.

Il demande la reprise de tous les services humanitaires fournis à la population par l'ONU et ses agences, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine; le réapprovisionnement de la bande de Gaza en carburant nécessaire au fonctionnement des centrales électriques dans toutes les parties de la bande de Gaza; l'engagement de l'occupation à fournir à Gaza l'électricité et l'eau dont elle a besoin et la poursuite des négociations « concernant les conditions nécessaires à la poursuite de la cessation des opérations militaires mutuelles et au retour à un état de calme complet et réciproque ».

Le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a immédiatement rejeté les propositions écrites soumises par le Hamas. Il a réitéré sa prétention au sujet de « l'inévitabilité d'une victoire écrasante » sur la résistance du peuple palestinien. « Après la destruction du Hamas, Gaza sera démilitarisée et il n'y aura qu'une seule force capable d'assurer la sécurité d'Israël. Cela signifie qu'Israël opérera dans la bande de Gaza où et quand cela sera nécessaire pour s'assurer que le terrorisme ne relève pas la tête », a-t-il ajouté.

Le premier ministre israélien a dit qu'il avait ordonné aux troupes de « se préparer à opérer » à Rafah, qui était à ce moment-là la dernière grande ville de la bande de Gaza où les troupes terrestres israéliennes n'avaient pas encore pénétré.

À la suite d'une déclaration du département d'État américain, le 8 février, selon laquelle les États-Unis ne soutiendraient pas l'envoi par Israël de troupes terrestres à Rafah sans un plan d'évacuation des civils, Benjamin Netanyahu a déclaré qu'il avait ordonné à l'armée de préparer un tel plan. On estime à 1,5 million le nombre de Palestiniens qui se sont réfugiés dans la ville et ses environs après avoir fui les bombardements israéliens dans la bande de Gaza.



Grandes manifestations dans les grandes villes du Moyen-Orient

Dans le centre de Ramallah, en Cisjordanie, les Palestiniens ont manifesté sur la place al-Manara contre la guerre israélienne en cours dans la bande de Gaza.

Une grande manifestation a également eu lieu à Bagdad, en Irak, pour protester contre les crimes israéliens dans la bande de Gaza.

Les Jordaniens ont manifesté dans le complexe de la vallée du Jourdain, le long de la frontière jordano-israélienne, pour protester contre l'agression israélienne en cours dans la bande de Gaza. Les manifestants ont appelé à l'ouverture d'un pont terrestre d'aide à la bande de Gaza, à l'annulation de l'accord de paix jordano-israélien, à la fermeture de l'ambassade israélienne à Amman, au soutien à la résistance palestinienne et à l'arrêt du transfert de marchandises vers Israël.

Dans la capitale yéménite, Sanaa, une manifestation massive a eu lieu sur la place al-Sabeen, en soutien aux Palestiniens de la bande de Gaza. Des rassemblements similaires ont également eu lieu dans les villes yéménites de Ma'rib et Taiz.



Opposition à l'aide militaire accrue du Canada à Israël

Après avoir été questionné pendant des semaines par le média indépendant *The Maple* et des défenseurs des droits humains, Affaires mondiales Canada (AMC) a admis avoir autorisé de nouveaux permis pour des exportations militaires non spécifiées vers Israël depuis le 7 octobre 2023. Dans une déclaration envoyée au *Maple* à la fin du mois de janvier, Affaires mondiales Canada a décrit les marchandises comme étant des « équipements non létaux ». Un expert en contrôle des armes a déclaré à *The Maple* que ce terme n'a pas de définition juridique fixe, ce qui signifie que les exportations pourraient inclure des articles utilisés par Israël dans son génocide brutal à Gaza. Le 10 février, *The Maple* a rapporté que « le gouvernement Trudeau a autorisé au moins 28,5 millions de dollars de nouveaux permis pour des exportations militaires vers Israël au cours des deux premiers mois de la guerre brutale de l'État israélien contre Gaza, selon des données fournies [...] par Affaires mondiales Canada ». Le montant des exportations d'armes au cours de ces deux seuls mois dépasse les 26 millions de dollars d'exportations militaires vers Israël en 2021, le montant le plus élevé depuis 30 ans.

La publication des chiffres d'AMC fait suite à l'arrêt rendu le 26 janvier par la Cour internationale de justice (CIJ) ordonnant des mesures provisoires pour prévenir les actes de génocide à Gaza, qui s'appliquent non seulement à Israël, mais aussi à tous les pays signataires de la *Convention sur le génocide*, y compris le Canada. Depuis cet arrêt, diverses organisations ont demandé au gouvernement libéral de Justin Trudeau de respecter ses obligations en vertu du droit international.

Par exemple, le 26 janvier, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a publié une déclaration à la suite de la décision de la CIJ demandant au gouvernement canadien de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'Israël respecte la décision de la cour et d'imposer un embargo sur les armes à Israël. Le SCFP a également réitéré son appel à un cessez-le-feu immédiat.



Des pays suspendent les exportations d'armes vers Israël

L'Espagne a suspendu toutes ses ventes et exportations d'armes vers Israël, invoquant la guerre qu'Israël mène actuellement dans la bande de Gaza et les crimes commis contre les Palestiniens dans le cadre de l'occupation.

Le gouvernement local de la Wallonie en Belgique a temporairement suspendu deux licences

d'exportation de munitions vers Israël, a déclaré Christophe Collignon, ministre au parlement wallon. « Cependant, l'ordonnance du 26 janvier dernier de la Cour internationale de justice, l'organe judiciaire principal des Nations unies, ainsi que la dégradation inacceptable de la situation humanitaire dans la bande de Gaza ont amené le ministre-président à suspendre temporairement les licences en cours de validité. » Cette suspension intervient quelques jours après qu'Israël ait bombardé un bâtiment d'une agence de développement belge dans la ville de Gaza, le 31 janvier, après le refus de la Belgique de retirer son financement à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine.



Opposition croissante aux crimes de guerre sionistes aux États-Unis



Le conseil municipal de Minneapolis a adopté une résolution en faveur d'un cessez-le-feu le 8 février 2024.

Le 8 février, des milliers d'étudiants partout aux États-Unis ont manifesté en soutien à la Palestine, exigeant la fin de l'aide américaine et le désinvestissement des monopoles qui soutiennent le génocide israélien. De nombreux étudiants ont été confrontés à des barrages et à une forte présence policière, comme les collèves William Claude Reavis, Amos Alonzo Stagg et Carl Sandburg dans la région de Chicago. Les étudiants et les syndicats ont également joué un rôle majeur dans la ratification par au moins 49 villes américaines de résolutions appelant à un cessez-le-feu à Gaza, notamment Atlanta, Chicago, Detroit, Minneapolis, San Francisco, Long Beach, Seattle et, plus récemment, Minneapolis. De nombreuses résolutions demandent également l'acheminement immédiat de la nourriture, de l'eau, des médicaments et du carburant pour Gaza, la fin du siège et l'arrêt de l'aide américaine à Israël.

Le conseil municipal de Minneapolis a adopté sa résolution le 8 février pour la deuxième fois. Une foule de personnes appuyant la résolution a scandé : « Du fleuve à la mer, la Palestine sera libre » après que les conseillers ont voté pour passer outre au veto du maire à leur résolution du 25 janvier. La résolution demande aux délégations fédérale et étatique du Minnesota, ainsi qu'à l'administration Biden, de « promouvoir un cessez-le-feu total, immédiat et permanent » dans la bande de Gaza, de fournir une aide humanitaire et de « soutenir l'arrêt du financement militaire américain à l'État d'Israël et l'arrêt de la contribution de l'argent des contribuables américains à la catastrophe humanitaire et à la perte de vies humaines ». La résolution demande également la libération de tous les otages israéliens retenus par le Hamas et la libération des « milliers de Palestiniens détenus indéfiniment sans motif et sans procès dans les prisons militaires israéliennes ».

Le 31 janvier, le conseil municipal de Chicago a voté par 24 voix contre 23 en faveur d'une résolution sur le cessez-le-feu, le maire rompant l'égalité des voix pour faire adopter la résolution.

Ce résultat a été obtenu malgré les efforts déployés pour bloquer la résistance en faisant reporter le vote. Les citoyens et les syndicats de toute la ville ont réagi en s'organisant davantage, en tenant des manifestations sur une base continue, en remplissant l'hôtel de ville et en faisant la queue pour prendre la parole en faveur de la résolution. La demande générale de cessez-le-feu était telle que le maire a commencé par s'opposer à la résolution pour ensuite voter en sa faveur.

Le 22 janvier, l'Union internationale des employés de service (SEIU), l'un des plus grands syndicats avec près de deux millions de membres, a appelé à un cessez-le-feu immédiat et à « la livraison de nourriture, d'eau, de médicaments et d'autres ressources vitales à la population de Gaza ». Une résolution qui appelle à un cessez-le-feu, au rétablissement des droits, à la fourniture d'une aide humanitaire et à la fin du siège, promue par les Travailleurs unis de l'automobile (UAW), les Travailleurs unis de l'électricité et de la radio d'Amérique (UE) et le Syndicat des travailleurs des postes d'Amérique (APWU), est désormais soutenue par plus de 4 590 syndicats locaux, et leur nombre ne cesse d'augmenter.



L'organisation Feds United for Peace, qui représente les employés de 27 agences et départements du gouvernement des États-Unis, a organisé une grève de la faim le 1er février pour protester contre le soutien de l'administration Biden à Israël, qui utilise la famine comme arme. Ils ont appelé cela un « jour de jeûne pour Gaza » afin d'attirer l'attention sur la guerre en cours.

L'organisation américaine antiguerre Veterans for Peace a publié le 6 février une déclaration rejetant la logique raciste et belliciste de l'administration Biden, selon laquelle la mort de trois soldats américains sur la base militaire américaine d'al-Tanf, en Syrie, constituait une « ligne rouge » qui avait été franchie et légitimait les bombardements meurtriers des États-Unis en Syrie et en Irak. La base d'al-Tanf est illégalement installée en Syrie et le gouvernement syrien, qui considère sa présence comme un acte d'agression, a demandé le retrait inconditionnel des forces étrangères de son territoire.

Veterans for Peace a écrit : « Pas les 30 000 Palestiniens massacrés à Gaza. Ce n'était pas une ligne rouge pour les États-Unis, dont les guerres au Vietnam, en Irak et en Afghanistan ont causé la mort de millions de personnes [...]. Mais tuer des soldats américains, ÇA, c'est une ligne rouge. Alors maintenant 'Nous n'avons plus d'autre choix que de vous larguer des bombes'. » Veterans for Peace a présenté ses condoléances aux familles dans une déclaration intitulée « La mort tragique de soldats américains ne doit pas être exploitée pour justifier une attaque contre l'Iran ».

Veterans For Peace a rappelé à l'ordre les politiciens qui poussent à la guerre contre l'Iran : « Ce serait le pire développement possible et pourrait entraîner la mort de millions de personnes. Si Nikki Haley et Lindsay Graham sont avides de guerre, ils peuvent se déployer dans les bases américaines en Irak et en Syrie, ou à bord des navires de la marine américaine qui sont des cibles faciles en mer Rouge. » Veterans For Peace compte plus de 100 sections aux États-Unis, dont beaucoup participent activement aux manifestations contre le massacre incessant d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens à Gaza. L'organisation, créée il y a 39 ans, regroupe des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, de la guerre de Corée, de la guerre du Vietnam et des guerres plus récentes menées par les États-Unis en Irak, en Afghanistan et ailleurs.



Les attaques des États-Unis contre l'Irak se multiplient

L'armée américaine continue de violer la souveraineté de l'Irak en menant une attaque de drone contre la partie orientale de la capitale irakienne, Bagdad, tuant trois personnes, dont un haut commandant du groupe de résistance irakien Kataeb Hezbollah. Selon l'agence de presse Reuters, l'attaque visait un véhicule appartenant aux Hachd al-Chaabi (Unités de mobilisation populaire d'Irak), une coalition de coordination antiterroriste dont le Kataeb Hezbollah est membre. Le Kataeb Hezbollah a fermement dénoncé les frappes aériennes américaines et déclaré que ces attaques émanent de la mentalité criminelle de l'administration américaine et de son désir de faire couler davantage de sang et qu'elles constituent une grave violation de la souveraineté de l'Irak.

Le Bureau du premier ministre irakien a réagi à l'attaque américaine en déclarant : « Les forces américaines ont répété de manière irresponsable toutes les actions susceptibles de saper les accords établis et d'entraver l'ouverture d'un dialogue bilatéral. Elles ont commis un assassinat criminel par une frappe aérienne au coeur d'un quartier résidentiel de la capitale, Bagdad, ne montrant aucun respect pour la vie des civils ni pour les lois internationales. Par cet acte, les forces américaines mettent en péril la paix civile, violent la souveraineté irakienne et se moquent de la sécurité et de la vie de nos concitoyens. Plus préoccupant encore, la coalition s'écarte constamment des raisons et des objectifs de sa présence sur notre territoire. Cette trajectoire oblige plus que jamais le gouvernement irakien à mettre fin à la mission de cette coalition, qui est devenue un facteur d'instabilité et menace d'enfermer l'Irak dans le cycle des conflits, et nos forces armées ne peuvent négliger leurs devoirs et responsabilités constitutionnels qui exigent de préserver la sécurité des Irakiens et le territoire de l'Irak de toutes les menaces. Que Dieu fasse miséricorde et honneur aux martyrs de cette attaque et à tous les martyrs d'Irak. »

Yahya Rasool, le porte-parole militaire du premier ministre de l'Irak, Mohammed Chia Al-Soudani, a déclaré le 8 février que la « coalition américaine » en Irak « est devenue un facteur d'instabilité et menace d'enfermer l'Irak dans le cycle des conflits » et que « cette voie pousse plus que jamais le gouvernement irakien à mettre fin à la mission de la coalition qui est devenue un facteur d'instabilité pour l'Irak ».



Le Conseil de sécurité des Nations unies examine les violations de la souveraineté de l'Irak et de la Syrie par les États-Unis

Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni le 5 février pour discuter des violations de la souveraineté de la Syrie et de l'Irak par les États-Unis lors des attaques de la semaine dernière. La réunion a été convoquée par la Russie, qui a affirmé que les États-Unis menaçaient la paix et la sécurité internationales par leurs actes d'agression inconsidérés et leurs violations de la charte des Nations unies.

Le même jour, les États-Unis ont mené 85 attaques en différents endroits de Syrie et d'Irak, tuant 37 personnes en Syrie et 17 personnes en Irak. Les États-Unis ont affirmé que ces attaques avaient été menées en réponse aux attaques des milices irakiennes et des groupes de résistance contre leurs bases. Dans l'une de ces attaques, au moins trois soldats américains ont été tués et des dizaines d'autres ont été blessés.

Linda Thomas-Greenfield, représentante des États-Unis à l'ONU, a affirmé que ces attaques avaient été menées en « légitime défense », citant l'article 51 de la Charte des Nations unies qui définit la

légitime défense individuelle ou collective d'un pays membre en cas d'attaque armée. La représentante américaine a également tenté de différencier les attaques conjointes des États-Unis et du Royaume-Uni au Yémen des attaques menées en Irak et en Syrie.

Le représentant de la Syrie, Bassam Sabbagh, a rejeté les affirmations américaines selon lesquelles les attaques contre la Syrie et l'Irak étaient des représailles, qualifiant l'argument américain de « prétextes fragiles » et de « affirmations trompeuses » et de « violation flagrante du droit international, du droit humanitaire et des principes et objectifs des Nations unies ». Il a accusé les États-Unis d'apporter un soutien aveugle et illimité à l'occupation israélienne et aux atrocités qu'elle commet contre le peuple palestinien, notamment le génocide en cours à Gaza.

Le représentant de l'Irak, Abbas Kadhim Obaid, a qualifié les frappes américaines de violation de la souveraineté et de la sécurité de son pays, et a demandé au Conseil de sécurité de faire son travail et de protéger l'intégrité territoriale de tous les pays, y compris l'Irak et la Syrie.

Le représentant de l'Iran, Saeed Iravani, a qualifié les frappes américaines d'« illégales et injustifiées » et de « violation flagrante des normes et principes fondamentaux du droit international et de la charte des Nations unies ». L'Iran a accusé les États-Unis d'ignorer les causes profondes du conflit dans la région, à savoir « l'occupation, l'agression, le génocide continu et les atrocités horribles commises par le régime israélien et entièrement soutenues par les États-Unis contre le peuple palestinien ».

L'ambassadeur de l'État de Palestine auprès des Nations unies, Riyad Mansour, a adressé une lettre au président du Conseil de sécurité des Nations unies, critiquant l'inaction du Conseil face à la guerre génocidaire d'Israël contre Gaza, et exprimant sa déception face à l'incapacité de cet organe à remplir son mandat de protection de la paix et de la sécurité. Il a écrit que le nombre de morts à Gaza « aurait dû depuis longtemps contraindre le Conseil de sécurité à exiger un cessez-le-feu ».

« Mais le Conseil continue de trahir le mandat que lui confère sa charte et les attentes de la quasi-totalité de la communauté internationale, qui réclame depuis des mois un cessez-le-feu humanitaire immédiat », a-t-il ajouté. Riyad Mansour a déclaré que seul un cessez-le-feu peut « assurer la mise en oeuvre des mesures provisoires de la CIJ [...] et des résolutions visant à protéger la population civile palestinienne. Nous implorons une fois de plus le Conseil, l'Assemblée générale et tous les États et organisations de respecter leurs obligations, conformément au droit international. »

La ministre des Relations internationales de l'Afrique du Sud, Naledi Pandor, a averti que tous les États avaient l'obligation légale de respecter les mesures provisoires ordonnées par la Cour internationale de justice (CIJ) en ce qui concerne les actions d'Israël à Gaza, ajoutant que le non-respect de cette obligation constituait une complicité dans les crimes de génocide. « En fait, tous les États ont désormais l'obligation légale de veiller au respect des mesures provisoires et de s'assurer qu'ils ne sont pas complices du génocide », a expliqué Naledi Pandor.

« Essentiellement, si l'affaire se déroule comme nous le prévoyons et qu'il est établi qu'Israël a commis un génocide, tous ceux qui ont été complices sont aussi coupables qu'Israël. » La ministre Naledi Pandor a également souligné que malgré les « tentatives d'Israël d'empêcher la CIJ de rendre cette ordonnance, et sa tentative infructueuse de présenter l'arrêt comme une victoire pour lui, Israël est en opposition à la communauté internationale et aux peuples du monde entier ».

Israël n'a pas réussi « à détourner l'attention de ses crimes ou à justifier le génocide en cours. Il est maintenant à nu devant le monde, pour la première fois. »

Naledi Pandor a expliqué que « pour la première fois en 75 ans, Israël est tenu pour responsable par une institution et par la communauté mondiale ».



Les attaques américaines et britanniques contre le Yémen se poursuivent



Funérailles, de combattants d'Ansarallah tués lors d'attaques américaines, le 10 février 2024

Les États-Unis et le Royaume-Uni poursuivent leurs attaques contre le Yémen et la dernière en date a eu lieu le 9 février. Le groupe de résistance Ansarallah du Yémen (les Houthis) a indiqué que 17 de ses combattants avaient été tués lors de ces dernières attaques. Malgré les attaques menées par les États-Unis et le Royaume-Uni depuis la mi-janvier, soutenues par d'autres pays comme le Canada, Ansarallah poursuit sa lutte armée contre les navires liés à Israël et les navires de guerre américains et britanniques dans la région afin de soutenir la résistance du peuple palestinien et faire pression sur Israël et ses complices pour mettre fin au génocide à Gaza. Les martyrs des attaques américaines et britanniques de février ont été honorés lors de funérailles solennelles à Sanaa le 10 février. L'une des personnes en deuil a affirmé à l'AFP que les Yéménites restaient fermes dans leur conviction de soutenir les Palestiniens : « Nous transmettons notre message à travers ces martyrs : il nous est absolument impossible d'abandonner notre position, basée sur des principes et sur la foi, et qui nous a obligés à agir. »

Une précédente série d'attaques américano-britanniques a eu lieu le 3 février. Le porte-parole militaire des Houthis, Yahya Saree, a déclaré qu'il y avait eu 48 attaques dans plusieurs gouvernorats, dont 13 contre Sanaa et ses environs, 11 contre Taiz, 9 contre Hodeidah, 7 contre al-Bayda, 7 contre Hajjah et 1 contre Sa'dah.

Le 31 janvier, les Houthis ont annoncé qu'ils avaient tiré des missiles sur le navire de guerre américain *USS Gravelly* en soutien aux Palestiniens et en réponse à l'agression américano-britannique. Le commandant de la cinquième flotte des États-Unis, le vice-amiral Brad Cooper, a décrit les difficultés rencontrées par l'armée américaine pour arrêter les missiles tirés par les forces armées d'Ansarallah visant les navires israéliens ou américains en mer Rouge. « Il s'écoule environ 75 secondes entre le moment où le missile est lancé et celui où il va toucher quelque chose », a déclaré le vice-amiral Brad Cooper dans une entrevue accordée à la chaîne CBS. Il a ajouté que le capitaine du destroyer dispose « d'environ neuf à quinze secondes pour prendre la décision de l'abattre ».



Les relations israélo-arabes dans l'impasse

L'Arabie saoudite a annoncé le 8 février qu'elle n'établirait pas de relations diplomatiques avec Israël sans la création d'un État palestinien indépendant. « Il n'y aura pas de relations diplomatiques avec Israël tant qu'un État palestinien indépendant ne sera pas reconnu sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et que toutes les forces d'occupation israéliennes ne se seront pas retirées de Gaza », lit-on dans un communiqué du ministère saoudien des Affaires étrangères.



Le Liban rejette les demandes d'Israël

Le 6 février, le ministre libanais des Affaires étrangères, Abdallah Bou Habib, a rejeté les demandes israéliennes et internationales que le Liban pousse le groupe de résistance libanais Hezbollah au nord du fleuve Litani. « Les pays occidentaux exigent le retrait du Hezbollah jusqu'à près de huit à dix kilomètres au nord du Litani. C'est une formule que le Liban rejette. Beyrouth n'acceptera pas des 'solutions partielles' qui n'engendrent pas la paix désirée et ne garantissent pas la stabilité [en trouvant une solution au conflit transfrontalier] mais qui permettront à la guerre de reprendre sans cesse », a dit le ministre libanais. « Le Liban n'acceptera qu'une solution globale à tous les conflits frontaliers avec Israël, car les demi-solutions ne fonctionnent pas et ne seront pas acceptées. » Il a aussi dit qu'une entente doit inclure minimalement qu'Israël « cesse ses violations aériennes, terrestres et maritimes qui se chiffrent à plus 30 000 depuis 2006 ».



Les pertes israéliennes au cours des quatre derniers mois de combats avec le Hezbollah

Au cours des quatre derniers mois des combats du Hezbollah contre Israël sioniste en appui à la résistance à Gaza, les opérations du Hezbollah ont :

- mené 169 opérations militaires;
- détruit 56 véhicules militaires israéliens, y compris 24 chars d'assaut, 28 transporteurs de troupes militaires et 4 véhicules servant à la logistique;
- frappé 26 centres de leadership militaire, 178 bases militaires et plus de 500 unités de peuplement;
- frappé 237 positions techniques (radars et satellites d'espionnage), 2 usines militaires, 25 murs frontaliers et 316 sites de rassemblement du personnel. Les zones frappées étaient situées dans 122 postes frontaliers, 670 positions frontalières, 72 colonies de peuplement et 61 positions derrière les frontières.
- tué ou blessé plus de 2 000 soldats israéliens et forcé, depuis le 8 octobre, 230 000 colons à fuir.



Des représailles d'Israël contre l'Afrique du Sud

La ministre des Relations et de la Coopération internationales de l'Afrique du Sud, Naledi Pandor, a informé que les services de renseignement israéliens tentent de l'intimider, elle et sa famille, suite aux accusations de génocide portées par l'Afrique du Sud à la Cour internationale de justice (CIJ) contre Israël. Elle a dit : « C'est comme cela qu'agissent les agents israéliens, les services de

renseignement. Ils cherchent à vous intimider, mais il ne faut pas se laisser intimider. Un procès est en cours. »



Le Nicaragua dépose une requête contre les complices d'Israël pour violation de la convention de Genève

Dans un communiqué du 1er février, le gouvernement de Réconciliation et d'Unité nationale du Nicaragua informe qu'il a avisé les gouvernements du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Canada de sa décision de les tenir pour responsables en vertu du droit international de « violations flagrantes et systématiques » de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, du droit humanitaire international et du droit coutumier, y compris la loi de l'occupation dans les territoires occupés palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza.

Dans sa déclaration, le Nicaragua mentionne la décision du 26 janvier à la Cour internationale de justice et le fait que l'obligation d'empêcher le génocide « surgit et commence lorsqu'il y a un risque qu'un génocide se produise; plus précisément, lorsqu'il est plausible qu'il se produit ou pourrait se produire ». Il affirme : « Cette plausibilité ne fait maintenant plus aucun doute. » À la lumière de ces faits, il exhorte les gouvernements du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Canada de « cesser immédiatement l'approvisionnement d'armes, de munitions, de technologie et/ou de pièces à Israël », disant qu'il est plausible qu'ils servent à faciliter ou commettre des violations de la Convention de Genève.

Le Nicaragua rappelle à ces gouvernements qu'un État « est dans l'obligation de prévenir, et a le devoir correspondant d'agir, dès que l'État a connaissance ou devrait normalement avoir connaissance de l'existence d'un risque grave qu'un génocide sera commis ». Il note que les attaques génocidaires d'Israël contre la bande de Gaza n'ont pas cessé ni diminué depuis qu'elles ont été déclenchées en octobre 2023.

Dans sa déclaration, le Nicaragua fait aussi valoir que ces quatre gouvernements ont suspendu leur financement de l'Office de secours et des travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il dit que cela expose davantage le mépris de ces États envers leurs obligations ainsi que leur facilitation active des violations d'Israël des règles du droit international « causant des préjudices graves et immédiats au peuple palestinien, en particulier aux Gazaouis, et à la communauté internationale dans son ensemble ». Il dit que cela contribue aussi au châtement collectif des Palestiniens et à l'objectif apparent de les forcer à quitter les territoires palestiniens occupés, en particulier Gaza, et de les empêcher d'exercer leur droit à l'autodétermination.

À la lumière de tout ce qui précède, le Nicaragua a avisé par écrit les quatre gouvernements en question qu'il « aura recours à toutes les mesures jugées appropriées conformément au droit international, y compris la Cour internationale de justice, pour garantir que soient respectés ces textes internationaux fondamentaux et le droit coutumier international ».

Le 24 janvier, le Nicaragua a annoncé qu'il avait déposé une requête auprès de la Cour internationale de justice demandant de participer en tant qu'État partie au procès mené par l'Afrique du Sud contre Israël en vertu de la *Convention sur le génocide*.



